

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 3 décembre 2012 à 19.30 heures au deuxième étage du centre municipal au 16 rue principale Nord, Montcerf-Lytton

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs, Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins et Ward O'Connor.

Était absent ; Monsieur Yvon Rivet

Autres présences ; Marc Emond, René Côté, Roger Paradis et Pierre Gauthier

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2012-12-229

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout à l'item ;

6.05; Location de chargeur

Adoptée à l'unanimité

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

2012-12-230

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 28 OCTOBRE 2012

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 28 octobre 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-231

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 Novembre 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-232

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 12 NOVEMBRE 2012

Monsieur le conseiller Réal Lajeunesse propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 12 novembre 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-233

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES  
COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 13367 au # 13398 pour un montant de 85,519.46\$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 13399 au # 13464 pour un montant de 78,787.74\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2012-12-234

FORMATION EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE les plans d'urgence des municipalités devront faire l'objet d'une mise à jour de la sécurité publique en cas de catastrophe;

CONSIDÉRANT QU'un cours est agréé par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Lac Ste-Marie demande aux municipalités leur intérêt pour une formation en sécurité civile adaptée à la réalité de nos milieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu d'informer la municipalité du lac Ste-Marie de notre intérêt à ce que ce cours soit donné dans notre M.R.C. et adapté à nos besoins.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-235

PUBLICITÉ 2013-2014, TOURISME VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée de la Gatineau prépare actuellement l'édition 2013-2014 de ses outils promotionnels, « le guide touristique officiel de la MRC édition 2013-2014 ».

CONSIDÉRANT QUE ces outils de promotion sont devenus la référence officielle pour des milliers de touristes et d'excursionnistes qui visitent notre région chaque année.

CONSIDÉRANT QUE c'est aussi le moyen idéal de faire connaître notre municipalité et ses attraits auprès d'une clientèle qui privilège notre magnifique coin de pays comme destination vacances;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée de la Gatineau nous propose un forfait pour un montant de 750.00\$ pour une demie page incluant la carte vélo;

EN CONSÉQUENCE, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de réserver une demi-page aux coûts de 750\$ plus taxes dans le guide touristique 2013-2014 de Tourisme Vallée-de-la Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-236

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LOW;  
MOUVEMENT POUR L'AVENIR DE ST-MICHAEL'S

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire St-Michael's de Low est menacée par la fermeture;

CONSIDÉRANT QUE l'école St-Michael's est une des deux écoles rurales offrant l'enseignement secondaire en langue anglaise entre Chelsea et Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE St-Michael's dessert les populations de 11 municipalités différentes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low tient à ce que son école reste ouverte et a avisé la commission scolaire que les raisons invoquées justifiant la fermeture sont irrecevables;

CONSIDÉRANT QU'IL est très important de garder nos écoles ouvertes, car elles sont la dynamique de nos municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'appuyer la municipalité de Low dans leurs démarches pour garder l'école secondaire St-Michael's ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-237

APPUI A LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE  
DEMANDE À LA MRCVG POUR L'AJOUT D'USAGE DE LOGEMENT  
BIGÉNÉRATIONNEL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
DÉLÉAGE

CONSIDÉRANT QUE les demandes pour le type de logement bigénérationnel augmentent depuis quelques années et qu'une recrudescence est à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement encourage de plus en plus ce type de logement puisque les places en centre spécialisé se font de plus rares puisque la demande augmente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage demande à la MRCVG de prévoir l'ajout d'usage de logement bigénérationnel sur le territoire de leur municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage demande l'intérêt des municipalités pour cet ajout d'usage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'appuyer la municipalité de Déléage dans leur demande auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau de prévoir l'ajout de logement bigénérationnel et confirme que la municipalité de Montcerf-Lytton a un intérêt pour cet ajout d'usage.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-238

DEMANDE DE DON; CHEVALIERS DE COLOMB

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire un don de 100\$ au conseil 3063 des Chevaliers de Colomb de Maniwaki.

Le conseiller Ward O'Connor s'abstient sur cette proposition, car il est Chevalier de Colomb de ce conseil 3063.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-239

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA HAUTE-GATINEAU; 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE le club de ski et planche de la Haute-Gatineau lance ses activités encore cette année pour une période de huit dimanches et offre aux jeunes de la municipalité entre 9 et 17 ans de s'inscrire à ses activités pour des coûts de 320.00 \$ pour le parent;

CONSIDÉRANT QUE comme par les années passées, le club de ski demande la participation de la municipalité pour le transport qui est évalué cette année à 60\$ par enfant inscrit;

CONSIDÉRANT QUE le club demande à la municipalité de prendre les inscriptions au bureau municipal jusqu'au 21 décembre et d'envoyer un chèque total pour l'ensemble des participants;

EN CONSÉQUENCE, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'accepter de prendre les inscriptions au bureau municipal, mais il est entendu que le conseil participera pour un montant maximal de 60.00 \$ par enfant inscrit pour le transport au Mont-Ste-Marie.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-240

DÉFI PLEIN AIR DE L'OUTAOUAIS

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de s'inscrire auprès de l'unité régionale des loisirs de l'Outaouais pour le Défi plein air de l'Outaouais 2013.

La journée sélectionnée sera le dimanche 17 février de 13.00 à 16.00 heures pour du patin, de la marche et de la glissade.

Madame Christianne Cloutier conseillère responsable en loisirs sera responsable de l'activité.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-241

CALENDRIER 2013 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

Proposé par Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013.

Celles-ci débuteront à 19.30 heures et se tiendront au deuxième étage du centre municipal au 16 rue Principale Nord à Montcerf-Lytton, sauf celles du 2 juillet et du 5 août qui se dérouleront au 189 chemin de Lytton.

Le 7 janvier	Le 4 février
Le 4 mars	Le mardi 2 avril
Le 6 mai	Le 3 juin
Le mardi 2 juillet	Le 5 août
Le mardi 3 septembre	Le mardi 1er octobre
Le 11 novembre	Le 2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-242

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL;

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'inviter les contribuables à participer au concours municipal pour les décorations de Noël;

Cinq prix seront remis soit;

- 1<sup>er</sup> prix; 100.00 \$ prix d'excellence
- 2<sup>e</sup> prix; 50.00 \$ pour l'originalité
- 3<sup>e</sup> prix; 50.00 \$ coup de cœur du jury

Deux prix de participation de 25.00 \$

Il est entendu que le concours se déroulera du 3 décembre au 20 décembre 2012 et les personnes qui désirent participer devront s'inscrire au bureau municipal. Un comité choisira les gagnants.

Les gagnants seront connus le 7 janvier 2013 lors de l'assemblée régulière du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-243

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2012-11-227

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée spéciale du 12 novembre dernier dans sa résolution # 2012-11-227, le conseil décidait de demander des appels d'offres pour la vente du camion GMC 2006;

CONSIDÉRANT QUE suite aux négociations pour un regroupement des services d'incendie, ce camion servira au directeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'annuler la résolution intitulée «Vente du camion GMC 2006, # 2012-11-227. »

Adoptée à l'unanimité

2012-12-244

LOCATION D'UN CHARGEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a loué le chargeur de marque Trojan de Guy Saumure pour le chargement de sable et de sel pour le service de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le chargeur de Monsieur Saumure est brisé et qu'il ne peut respecter l'entente conclue;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marcel Céré de Mont-Laurier, possède un chargeur 930 de marque Catarpeller et qu'il le louerait à la municipalité au coût de 50\$ de l'heure selon le compteur sur celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Céré demande que la municipalité prenne une assurance pour la durée de la location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de louer le chargeur de Monsieur Marcel Céré en attendant que la municipalité fasse l'achat d'un tel équipement et de signer un contrat avec Monsieur Céré et d'aviser notre compagnie d'assurances afin de l'ajouter à notre police.

Adoptée à l'unanimité

2012-12-245

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.42 heures, Monsieur le conseiller Réal Lajeunesse propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin,  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice, générale/sec.trés.